



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

**Objet : Arrêté de circulation pour travaux – Remplacement d'un cadre et tampon sur
chaussée - Rue du Général Leclerc - CIRCET CAB6080 -
ARR 2024-11-15-178-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu les travaux effectués par l'entreprise CIRCET, TSA 70011 chez Sogelink (69134) DARDILLY Cedex
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de
travaux de remplacement d'un cadre et tampon sur chaussée pour Orange, rue du Général Leclerc à
Seloncourt.

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux de remplacement d'un cadre et tampon sur chaussée pour Orange auront
lieu à SELONCOURT, 37 rue du Général Leclerc. Ces travaux se dérouleront du 18 novembre 2024
pour une durée de 1 semaine.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement
interdit aux abords du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h. La circulation des véhicules se fera
sur une seule voie et sera règlementée par des feux de chantier.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise
en place par l'entreprise ETS CIRCET chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux de
chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la
Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie
ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent
arrêté.

Fait à Seloncourt, le 15 novembre 2024
Jean-Marc ROBERT,
Adjoint à la Voirie et à la circulation

